

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 82 (1985)
Heft: 3

Rubrik: Échos de partout

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Echos de partout

Relevé dans «L'Abeille de France et l'apiculteur» (I.85)

«MURPHY 85»

par **André Picard,**
Psychologue

Lois sur les piqûres

– L'épouse de l'apiculteur est toujours piquée par les abeilles de son mari; lorsque l'apiculteur est une apicultrice, c'est l'époux qui est toujours piqué.

– Les voisins sont toujours plus piqués que l'apiculteur.

– Les voisins sont toujours piqués par les colonies qu'ils voient, jamais par les colonies dont ils ignorent l'existence, même si elles sont plus proches.

– Le nombre de piqûres subies par le voisin est inversement proportionnel à la qualité de sa relation avec l'apiculteur.

– A la campagne, les piqûres sont plus graves et plus nombreuses au moment des élections municipales.

– Ce qu'il y a de rassurant dans les piqûres d'abeilles, c'est qu'elles ne donnent pas de rhumatisme à ceux qui n'en ont pas.

Lois sur les essaims

– Les essaims sortent toujours quand l'apiculteur n'est pas là.

– C'est toujours l'année où l'on

vient de faire en retard le traitement ou le badigeonnage des ruches vides au Carbonyl que les essaims sont les plus précoces.

– Quand on met un essaim dans une ruche toute neuve et sans odeur de peinture ou de Carbonyl, il ne veut pas y rester. Par contre, il affectionnera tout particulièrement la vieille ruche bancale et usée dont on voulait faire du feu.

– Lorsqu'un essaim se montre moins ardent au travail que la souche, celle-ci ne tarde pas à entamer un concours d'improductivité avec son jeton. La souche et le jeton arrivent généralement ex aequo.

Lois sur l'hivernage, les maladies, le pillage et autres calamités

– Les colonies qui hivernent le plus mal et demandent le plus de dépenses en nourrissage en profitent pour faire la grève du zèle la saison venue.

– Les maladies s'attaquent de préférence aux meilleures colonies. Les mauvaises y résistent assez bien.

– Les pillages ont toujours lieu quand l'apiculteur est sorti du rucher, ou à la rigueur quand il a le dos tourné.

– Les colonies qu'on a eu le plus de mal à hiverner et à nourrir sont les premières pillées.

– Ce qui est rassurant avec la fausse teigne, c'est qu'elle permet de mesurer quelle calamité ce serait si c'était la vraie.

Lois sur l'équipement

– Quand on veut acheter des ruches d'occasion et qu'on a déjà des Dadant, on trouve surtout des Voirnot. Et vice-versa.

– Les extracteurs, réchauffeurs et autres matériels électriques ne tombent jamais en panne hors saison, quand on n'en a pas besoin.

– C'est quand le maturateur est plein qu'on s'aperçoit qu'il aurait été mieux placé ailleurs.

Lois sur la cire

– Quand la cire commence à se liquéfier dans la chaudière, le réchaud s'éteint: la bouteille de gaz est vide. Cela se passe de préférence le week-end, quand tous les magasins sont fermés.

– Quand on a fondu, refondu et épuré toute sa vieille cire, on a dépensé en gaz à peu près la valeur de la cire récupérée.

– Si on arrive à faire du bénéfice, il sera utilement dépensé pour acheter une boîte à pharmacie spécialement équipée pour soigner les brûlures.

– Si l'on profite de l'hiver pour cirer ses cadres, la cire casse. Si on veut le faire par beau temps, elle gondole.

Lois sur la productivité et la pose des hausses

– Les colonies les plus productives sont plus agressives que les autres. Et vice-versa.

– La récolte est toujours moins bonne l'année où l'on vient de doubler le nombre de ses colonies. On peut s'en consoler en se disant que lorsqu'on revendra ses ruches pour prendre sa retraite, l'année suivante sera bien meilleure.

– La colonie qu'on a laissée malencontreusement dans un coin, sans entretien ni nourrissage, en oubliant la hausse dessus pendant tout l'hiver, prend un malin plaisir à produire plus que les autres.

– Si on essaie d'appliquer volontairement cette méthode à une autre colonie, elle en profite pour ne pas passer l'hiver.

– Les colonies qui produisent peu ont de la suite dans les idées. Elles aiment bien produire toujours aussi peu les années suivantes.

– Quand les abeilles sont à court d'idées pour vous contrarier, la météo prend le relais.

– Quoi qu'il en soit, les colonies des autres sont quand même plus productives.

– On pose toujours les hausses trop tôt ou trop tard. Quand par hasard on les pose au bon moment, le temps devient épouvantable pendant quinze jours.

– Quand on relève les hausses tout seul, elles sont pleines à déborder et vous donnent des tours de rein. Quand on a prévu un aide,

elles sont à moitié vides. D'où il ressort qu'il vaut mieux travailler seul.

– Quand on donne les hausses à lécher et qu'on est pressé de les récupérer, on s'aperçoit le lendemain qu'au lieu de redescendre le miel, les abeilles l'ont stocké au centre des cadres de hausses.

Lois sur la maturation, le stockage et la mise en pots

– Quand on met le miel en maturation pour perdre de l'eau, il en gagne.

– Quand on ne stocke pas de miel, l'année suivante, les cours montent.

– Quand on superpose des pots de miel liquide, s'ils sont en carton, ils débordent, s'ils sont en plastique, leurs couvercles se fendent. Quand on ne les superpose pas, il n'arrive rien de pire.

Lois sur la commercialisation

– Le miel d'ailleurs est toujours le meilleur.

– Quand on produit le double que l'année précédente, on a fourni le double de travail. Mais, comme entre-temps les cours ont baissé de moitié, on gagne deux fois moins de l'heure.

– Quand on a produit moitié moins que l'année précédente, on a travaillé tout autant. Comme, à ce moment-là les cours montent, les clients achètent du miel

d'importation au supermarché.

– Quand le prix du miel est normal, le client le trouve trop cher. Quand on le vend moins cher, il trouve que le miel n'est pas bon.

– Quand le pot est opaque, le client veut voir la couleur du miel. Quand le pot est transparent, la couleur ne lui plaît pas.

– Quand le miel est solidifié, le client préfère le miel liquide. Quand il est liquide, il le préfère solidifié. Quand on propose les deux, la confiture se vend mieux.

Lois sur l'entretien

– Quand on nettoie les abords des ruches pour la commodité des abeilles, en remerciement elles vous piquent.

– Quand on ne nettoie pas et qu'on foule du pied les herbes hautes à proximité de la ruche, par vengeance elles vous piquent.

– L'ardeur de l'apiculteur à nettoyer ou gratter les planchers, les têtes de cadres, etc. n'a d'égal que l'ardeur des abeilles à repropoliser immédiatement le tout.

Lois sur les reines

– L'introduction d'une reine en début de saison perturbe la production. Quand on veut y procéder en fin de saison, il n'y a plus de reines chez l'éleveur.

– L'éleveur fournit généralement ses meilleures reines à des apiculteurs sélectionnés: les autres.

– L'éleveur rembourse les

reines arrivées mortes dans leurs cages. Toutefois, elles préfèrent généralement mourir quelque temps après en être sorties.

Lois sur les aides

– Il y a toujours des volontaires pour vous aider quand vous avez fini.

– Ce sont les mêmes qui avaient besoin de vous quand vous n'aviez pas fini. On peut se consoler en pensant qu'ils n'ont plus besoin de vous quand vous avez fini. Et comme vous n'avez plus besoin d'eux, quand ils ont fini, vu que vous avez fini en même temps, tout le monde est quitte.

Lois sur les méthodes

– Autrefois, les méthodes nouvelles étaient meilleures. Aujourd'hui, les nouvelles méthodes d'autrefois sont supplantées par les nouvelles méthodes d'aujourd'hui qui feront les anciennes méthodes de demain. Comme quoi, les nouvelles méthodes sont toujours anciennes. On n'arrête pas le progrès comme ça.

– Finalement, quand on s'est donné tout le tintouin prescrit par les nouvelles méthodes modernes, pour n'être pas tout à fait sûr de récolter un peu de miel, on se demande si l'ancienne méthode rétro-fixiste d'autrefois ne présentait pas un meilleur rapport qualité/tintouin.

– Si on regarde les choses en face, le rapport qualité/tintouin se

dégrade continuellement. Cependant, on peut les regarder de biais : ça aide à continuer.

Enfin, la loi des lois, celle qui résume toute la quintessence des autres

– Les abeilles sont contrariantes et les apiculteurs sont des braves gens.

Pour vous rendre facilement au rucher enneigé, une

paire de raquettes

en matière plastique.

Prix imbattables.

Andrey André, Pertuis-du-Sault 8, 2000 Neuchâtel, tél. (038) 25 66 09 ou (038) 66 13 82.

Pour raison de santé, à vendre à

CHATEAU-D'ŒX

14 colonies BD, possibilité de rester sur place encore 1-2 ans; 10 ruchettes d'élevage 4 quarts de cadre DB neuves; 1 ruche pépinière 4 x 4 demi-cadres DB; quelques ruchettes à essaim 6 cadres DB; 1 réfractomètre, quelques livres et petit matériel.

Tél. 029/4 77 46.

A VENDRE

20 ruches peuplées, système DB en très bon état.

Edgar Veillard, apiculteur
Rue L. Péroud 5, 2088 Cressier/NE
Tél. 038/47 13 20.